

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le lundi 18 décembre 2023 à 18H47, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle ils sont présents :

La mairesse : Francine Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 :	Éliane Gévry-Boucher	Siège no 4:	Valérie Beaulieu
Siège no 2 :	Vacant	Siège no 5 :	Vincent Campeau-Gagnon
Siège no 3 :	Vacant	Siège no 6 :	Vacant

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Francine Dubé, mairesse.

Vyviane Brousseau Directrice générale & greffière-trésorière adjointe, est aussi présente ainsi que les personnes dans l'assistance.

23-120261 1.MOT DE BIENVENUE

Le quorum étant atteint, madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

23-120262 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Valérie Beaulieu et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point "Affaires diverses" ouvert et en ajoutant les points suivants :

1. MOT DE BIENVENUE ;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. CONGÉDIEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
4. AFFAIRES NOUVELLES ;
 - A);
 - B);
 - C);
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 - A) ;
 - B) ;
 - C) ;
6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

23-120263 3.CONGÉDIEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MADAME ALEX-ANN PELLETIER

Attendu les divers manquements de l'employée numéro 2 constatés par la mairesse et rapportés au conseil par celle-ci;

Attendu qu'en raison de ces divers manquements, le conseil a perdu confiance en l'employée numéro 2;

Attendu que le lien de confiance avec l'employée numéro 2 est essentiel au maintien de son emploi ;

Il est proposé Éliane Gévry-Boucher et résolu à l'unanimité

De destituer l'employée numéro 2 en date de ce jour ;

De mandater la mairesse de voir à ce que la présente résolution soit transmise conformément à la loi à l'employée numéro 2 avec une lettre à lui être adressée exposant les motifs de sa destitution et que tout montant qui pourrait lui être dû lui soit versé sans délai ;

23-120264 4.AFFAIRES NOUVELLES

- a) ;
- b)
- c)

23-120265 5. PÉRIODE QUESTIONS

À 20 h 47, Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres:

- ;
- ;
- ;

23-120266 6. FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 h 47, il est proposé par et résolu unanimement que la séance soit levée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Vyviane Brousseau, Directrice générale & greffière-trésorière adjointe

Sommaire

23-120260 1.MOT DE BIENVENUE..... 2997

23-120261 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR..... 2997

**23-120262 3.CONGÉDIEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE &
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MADAME ALEX-ANN PELLETIER..... 2997**

23-120263 4.AFFAIRES NOUVELLES 2998

23-120264 5. PÉRIODE QUESTIONS 2998

23-120265 6. FERMETURE DE LA RÉUNION 2998